

# MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE DE FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE  
19, Avenue de Gascogne  
32730 VILLECOMTAL SUR ARROS  
05.62.64.84.51 [contact@cdcaag.fr](mailto:contact@cdcaag.fr)



**Fournitures de denrées alimentaires  
pour la Communauté de Communes Astarac Arros en  
Gascogne (cantines, centres de loisirs, EHTM, CIAS...)**

**Marché à procédure adaptée**

Date et heure limites de réception des offres :  
**7 novembre à 17H au plus tard**

Horaires d'ouverture des locaux de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Règlement de la consultation**

# **SOMMAIRE**

## **ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION**

- 1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION**
- 1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION**
- 1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION**
- 1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS**

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

- 2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION**
- 2.2 - VARIANTES ET OPTIONS**
- 2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**
- 2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT**
- 2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

## **ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

- 4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE**
- 4.2 - VARIANTES**

## **ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

## **ARTICLE 6 : PRÉSENTATION ET ENVOI DES OFFRES**

- 6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER**
- 6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE**
- 6.3 - REMISE DES ÉCHANTILLONS**
- 6.4 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Article premier : Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE (Cantine, centre de loisirs, ETHM, CIAS...).**

### 1.2 - Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 28-I du Code des marchés publics.

Cette consultation sera passée en application de l'article 78 à 80 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un maximum et un opérateur économique.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 20 lots désignés ci-dessous.

N° LOT	DENOMINATION DU LOT	CLASSIFICATION CPV	MONTANT MAXIMUM EN € H.T.
1	PRODUITS SURGELES/CONGELES	15800000-6	12 000
2	PRODUITS LAITIERS	15800000-6	10 000
3	EPICERIE PRODUITS EN CONSERVE, JUS DE FRUITS	15800000-6	10 000
4	EPICERIE BIO/PRODUITS LAITIERS BIO	15800000-6	1 000
5	FRUITS ET LEGUMES, FRUITS ET LEGUMES SECS, FRUITS ET LEGUMES BIO, ŒUFS FRAIS	15300000-1	10 000
6	PRODUITS LAITIERS VACHE BIO	15500000-3	1 000
7	POISSON D'EAU DOUCE	15211100-1	3 000
8	CHARCUTERIE	15100000-9	3 000
9	VOLAILLES	15112000-6	6 000
10	POULET LABEL OU EQUIVALENT	15112130-6	8 000
11	PORC LABEL OU EQUIVALENT	15113000-3	10 000
12	BŒUF LABEL OU EQUIVALENT	15111100-0	4 000
13	AGNEAU LABEL OU EQUIVALENT	15115100-8	6 500
14	VEAU LABEL OU EQUIVALENT	15111200-1	8 500
15	ALIMENTATION ENFANTS 1 <sup>ER</sup> AGE	15884000-8	500
16	BOULANGERIE BIO	15612500-6	3 000
17	PAIN LIVRAISON VILLECOMTAL	15612500-6	3 000
18	PAIN LIVRAISON SAINT-ELIX THEUX	15612500-6	800
19	PAIN LIVRAISON SAINT-MICHEL	15612500-6	1 000
20	PAIN LIVRAISON SAINT-MEDARD MIRAMONT	15612500-6	1 500

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

## **1.4 - Conditions de participation des concurrents**

En cas de groupement, la forme souhaitée par la Communauté de Communes «Astarac Arros en Gascogne» est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### **2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution**

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an du 01/01/2018 au 31/12/2018 et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par la Communauté de Communes «Astarac Arros en Gascogne» au moins 1 mois avant la fin de la durée de validité du marché

### **2.2 - Variantes et Options**

Aucune variante, ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Tous les prix s'entendent franco de port et d'emballage, taxes comprises y compris taxes d'abattement, TVA en sus.

### **2.3 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement (Factures avec le ou les bons de commande).

### **2.5 – Conditions particulières d'exécution**

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- Les bordereaux des prix unitaires pour chaque lot valant bordereaux de simulation

Le dossier de consultation des entreprises est disponible :

- [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr),
- [cdcaag.fr](http://cdcaag.fr) site de la communauté de communes «Astarac Arros en Gascogne»

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### **4.1 - Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

##### **Pièces de la candidature :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus dans le Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour justifier de l'expérience professionnelle, le candidat devra fournir des expériences vérifiables, leur année et fournir le nom des bénéficiaires de ces réalisations et leurs coordonnées.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

##### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Les bordereaux des prix unitaires et bordereaux de simulation
- Le mémoire technique

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

## **4.2 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles
- Performances en matière environnementale et en matière de développement des approvisionnements directs.

#### **Marché multi attributaire :**

Les lots n° 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20 donneront lieu à un marché multi attributaire conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics. Le nombre d'opérateurs susceptibles d'être retenus est de un minimum et de 3 maximum sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres.

#### **Marché mono attributaire :**

Les lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 15, 16 donneront lieu à un marché mono attributaire

#### **Critères d'attribution pour tous les lots :**

Les critères retenus sont pondérés de la manière suivante :

<b><u>Critères et sous-critères pour les tous les lots</u></b>	<b><u>Pondération</u></b>
<b>1- Critère : Prix des produits</b>	<b>25 %</b>
<b>2- Critère : Performances en matière de développement des approvisionnements directs</b>	<b>25 %</b>
<b>3- Critère : Valeur technique des prestations</b>	<b>40 %</b>
- Mode de production, de récolte, de transformation et de stockage	20 %
- Qualité des échantillons	10 %
- Logistique, conditions de livraison	10 %
<b>4- Critère : Performances en matière environnementale</b>	<b>5 %</b>
<b>5 – Critère : Expérience professionnelle</b>	<b>5 %</b>

#### **1- Critère : Prix des produits**

Le critère prix sera noté de la façon suivante et d'après les bordereaux de simulation prévus à cet effet :  $25 \times$  Montant de l'offre la mieux disante / Montant de l'offre considérée

#### **2- Critère : Performances en matière de développement des approvisionnements directs**

Les performances en matière de développement des approvisionnements directs seront appréciées au vu du nombre d'intermédiaires entre le producteur et l'acheteur (pouvoir adjudicateur). Les intermédiaires sont comptés à partir de la production.

Le barème de notation utilisé est le suivant :

Très satisfaisant : 8 à 10

Satisfaisant : 6 à 7

Moyen : 5

Insuffisant : 3 à 4

Très insuffisant : 1 à 2

Absence de réponse : 0

### **3- Critère : Valeur technique des prestations**

Le critère valeur technique des prestations sera jugé avec la pris en compte des sous-critères suivants :

- les modes de production, de récolte, de transformation et de stockage des produits
- la qualité des échantillons qui seront évalués sur : la texture, le goût, le comportement à la cuisson, la consistance, l'odeur, aspect, la tenue des produits (frais notamment), la maturité (légumes et fruits).
- la logistique et les conditions de livraisons (temps de stockage des produits avant livraison, suivi de commande...)

Chacun de ces sous-critères fera l'objet d'une notation selon le barème suivant :

Très satisfaisant : 8 à 10

Satisfaisant : 6 à 7

Moyen : 5

Insuffisant : 3 à 4

Très insuffisant : 1 à 2

Absence de réponse : 0

Cette note sera pondérée en fonction du coefficient de pondération correspondant.

### **4- Critère : Performances en matière environnementale**

Les performances en matière environnementales seront jugées en fonction de :

- la politique environnementale mise en œuvre par le prestataire sur les emballages (réduction, recyclage, récupération, consignes...)
- la politique environnementale mise en œuvre par le prestataire sur le transport (modes de transport, optimisation des circuits d'approvisionnement...)
- autres pratiques protectrices de l'environnement : méthodes de production, limitation des énergies fossiles...

Le barème de notation utilisé est le suivant :

Très satisfaisant : 8 à 10

Satisfaisant : 6 à 7

Moyen : 5

Insuffisant : 3 à 4

Très insuffisant : 1 à 2

Absence de réponse : 0

Les critères 2, 3 et 4 seront présentés dans un mémoire technique.

### **5 – Critère : Expérience professionnelle**

Pour justifier de l'expérience professionnelle, le candidat devra fournir des expériences vérifiables, leur année et fournir le nom des bénéficiaires de ces réalisations et leurs coordonnées.

Le barème de notation utilisé est le suivant :

Très satisfaisant : 8 à 10

Satisfaisant : 6 à 7

Moyen : 5

Insuffisant : 3 à 4

Très insuffisant : 1 à 2

Absence de réponse : 0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces

documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **Article 6 : Présentation et envoi des offres**

### **6.1 – Transmission sous support papier**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :  
**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
ASTARAC ARROS EN GASCOGNE**  
Lot n°.....  
**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis à l'adresse ci-après et fera l'objet de la remise d'un récépissé :

**Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne  
19 avenue de Gascogne  
32730 Villecomtal sur Arros**

ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne  
19 avenue de Gascogne  
32730 Villecomtal sur Arros**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

### **6.2 – Transmission électronique**

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

### **6.3- Remise des échantillons**

La livraison des échantillons à la Communauté de communes Astarac Arros en Gasogne s'effectue aux risques et périls du candidat. Ils doivent être déposés à la cuisine de Villecomtal sur Arros, route de Marciac, 32730 Villecomtal-sur-Arros, suivant les dates fixées ci-après, accompagnés des fiches techniques et agréments sanitaires correspondants. **La remise des échantillons s'effectuera le lundi 6 Novembre ou le mardi 7 Novembre (Obligation de téléphoner au 05.62.64.84.51 pour fixer un rendez vous).**

### **6.4 - Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :  
Mme LABERENNE ou Mme MIQUEU  
Communauté de communes Astarac Arros en  
Gascogne  
19 avenue de Gascogne  
32730 Villecomtal sur Arros  
[finances@cdcaag.fr](mailto:finances@cdcaag.fr)

Renseignement(s) technique(s) :  
Mme DARRE Coralie  
CIAS Astarac Arros en Gascogne  
« La Gravière »  
32300 Idrac-Respailles  
[peres.c@cdcaag.fr](mailto:peres.c@cdcaag.fr)

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, à l'adresse URL suivante :

<http://www.ladepechemarchespublics.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.